

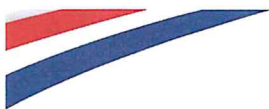


Préfète de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT À
SAINT-BARTHÉLEMY

2014





En application de l'article LO 6321-33 du code général des collectivités territoriales, l'État transmet le bilan de ses activités, réalisées par ses différents services placé sous l'autorité du Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et sous la conduite du préfet délégué.

Cette présentation des principales actions de l'Etat, menées au cours de l'année 2014, vise également à faire connaître et faire reconnaître les missions de l'État engagées sur le territoire de Saint-Barthélemy au service de nos concitoyens.

À ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des agents des services de l'État, qui par leur loyauté, leur engagement, leur professionnalisme contribuent à ce que l'État assure ses missions.

Je tiens également à remercier l'ensemble des partenaires publics et privés qui soutiennent l'action de l'État et avec qui nous entretenons des liens étroits et privilégiés.

L'année 2014, a permis d'accompagner la Collectivité de Saint-Barthélemy dans ses évolutions et la déclinaison de ses stratégies territoriales.

Ce document n'a pas pour vocation d'être exhaustif. En tentant de couvrir l'ensemble du spectre d'action de l'État, il expose les principaux axes de travail et offre un panorama assez large de nos interventions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Anne LAUBIES





Sommaire



I PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET HUMAINS, LUTTER CONTRE LES DÉLINQUANCES

1. La protection des populations
2. La gestion de crise
3. La lutte contre la délinquance
4. La lutte contre l'insécurité routière

II GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1. Les commissions
2. La réglementation générale
3. L'organisation des élections
4. Citoyenneté et immigration
5. Service informatique

III DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

1. Le service des territoires, de la mer et du développement durable
2. La délégation à l'aviation civile

IV PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA COHÉSION SOCIALE

1. La politique de la ville et vie associative
2. L'action en faveur de l'emploi
3. La formation professionnelle
4. L'aide à la création d'entreprise
5. Les services d'aide à la personne
6. RSA et accompagnement des bénéficiaires du RSA
7. La direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
8. L'inspection du travail

V PROTÉGER LES ANIMAUX ET LES FILIÈRES

1. Le service vétérinaire et phytosanitaire



I. PROTÉGER LES POPULATIONS:

Risques naturels et humains, lutte contre les délinquances

■ Protection des populations

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

En 2014, 18 établissements ont fait l'objet de contrôles par la sous-commission.

PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention des risques relève de la compétence de l'État. Comme en métropole, les évolutions de la société et les attentes de la population ont été prises en compte par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Dans cette perspective



la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a procédé à des réunions d'information en partenariat avec la collectivité afin de développer la notion de culture de sécurité civile ; chaque acteur devant s'approprier les missions relevant de sa compétence et les retranscrire dans son

organisation interne au travers d'une planification déclinée.

En outre, l'État participe en permanence au recensement et à l'analyse préalable des risques et des conséquences des menaces afin de disposer d'une culture partagée des aléas et des

vulnérabilités et s'efforce, au travers d'exercices périodiques de plus ou moins grande ampleur, de mettre en place une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population..

En 2014, les services de l'Etat et de la Collectivité de Saint-Barthélemy se sont exercés, les 24 et 25 juin, à lutter contre les pollutions marines dans le port de Gustavia. Cet exercice « POLMAR » visait à entraîner et à éprouver la coordination de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement.

■ Gestion de crise

Le plan ORSEC

(Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est conçu pour mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du Préfet délégué, les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services, dans le but de développer la préparation de tous les acteurs, publics ou privés, pouvant intervenir dans le champ de la protection des populations. La mise à jour du plan ORSEC, dans sa partie générale, est en cours de finalisation. Ses déclinaisons feront l'objet de travaux spécifiques et plus particulièrement pour celle relative à la gestion des « Tsunamis ».

■ Chikungunya



L'épidémie de Chikungunya qui est apparue fin décembre 2013 sur l'île de Saint-Barthélemy et qui s'est propagée dans l'ensemble des Antilles a exigé de la part des services de l'Etat, en lien avec ceux de la collectivité, une vigilance accrue tant du point de vue de la prévention du risque, du suivi de l'épidémie, de sensibilisation de la population et de communication.

■ Phénomènes météorologiques

L'année 2014 a été marquée par un phénomène d'intensité majeure, le cyclone Gonzalo en octobre, qui a généré des dégâts importants, principalement des dommages aux bateaux en rade de Gustavia.

■ Algues Sargasses

Après une arrivée massive en 2011, l'afflux de ces algues sur nos côtes s'est poursuivi en 2014, et a depuis nécessité la vigilance des services de l'État et l'intervention de la collectivité, de juin à septembre, pour résorber leurs accumulations successives sur nos plages. Les services de l'Etat sont restés mobilisés pour le suivi environnemental et sanitaire de ce phénomène.



■ Lutte contre la délinquance

LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY

Elle compte 98 gendarmes dont 16 à Saint-Barthélemy, auxquels s'ajoutent 4 gendarmes affectés à la brigade motorisée placés sous l'autorité du commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de Guadeloupe, ainsi que 6 gendarmes dans des services de logistique/prévention de la délinquance. La brigade territoriale autonome (BTA) bénéficie par ailleurs en permanence d'un renfort de 4 gendarmes de l'escadron de gendarmes mobiles.



A Saint-Barthélemy, 436 faits de délinquance ont été constatés contre 428 en 2013 (+8 faits, soit une hausse de 1,87 %). Cette année se caractérise par une baisse de 1,78 % des délits d'atteinte aux biens et une forte hausse de 43,48

% des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Plus particulièrement, on peut souligner :

- La baisse de 6,73 % des vols
- La baisse de 21,35 %

des atteintes aux véhicules;

- La baisse de 27,27 % des vols de véhicules
- La baisse de 27,27 % des vols de véhicules
- La hausse de 52 % des cambriolages

S'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, non seulement les violences physiques non-crapuleuses sont en baisse de 31,25 %, mais le territoire de Saint-Barthélemy demeure toujours préservé des violences physiques crapuleuses, puisque seuls 2 faits ont été enregistrés au cours de l'année 2014.

■ Lutte contre l'insécurité routière

En 2014, le nombre d'accidents corporels a très fortement diminué (4 en 2014, 15 en 2013), et dans une moindre mesure le nombre de blessés (8 en 2014 pour 14 en 2013). En outre, et alors que 3 personnes avaient trouvé la mort sur les routes en 2013, aucun décès n'est à déplorer en 2014.

Toutefois, les facteurs les plus déterminants dans les causes des accidents constatés en 2014 à Saint-Barthélemy demeurent les suivants :

- Une façon de conduire dangereuse : une vitesse excessive est relevée dans 45 % des cas, et un dépassement dangereux dans 27 % des cas.
- La consommation d'alcool et de stupéfiants : la présence d'alcool est relevée dans 21 % du total des accidents, la présence de stupéfiants est relevée dans 15 % du total des accidents.

Même si les comportements routiers s'améliorent de manière significative, la lutte contre les infractions les plus accidentogènes et contre les vecteurs impropres à la circulation sera poursuivie dans une double logique sécurité publique/sécurité routière.



Saint-Barthélemy 2014/2013

Accidents - 73 %
Tués - 300 %
Blessés - 42 %

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



2. GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Et le fonctionnement de la démocratie

La délégation de la Préfecture à Saint-Barthélemy disposait de 3 Équivalents Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2013.

Le service civique, qui a été institué par la loi du 10 mars 2010, a pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans (et de moins de 26 ans) l'opportunité de s'engager au service de la collectivité, dans des missions d'intérêt général. Durant l'année 2014, 1 volontaire a terminé sa mission qui avait débuté l'année précédente.

LES COMMISSIONS

Le COTERST

Aucun dossier n'a été présenté devant le Conseil Territorial de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (COTERST) pour l'année 2014.

La CTAC

En 2014, la Commission Territoriale d'Aménagement Commercial (CTAC) pour l'année 2014.

La commission de VIDÉO-PROTECTION

La commission de vidéo-protection s'est réunie en septembre. La commission de vidéo-protection s'est réunie à deux reprises :

- La première fois en février, 4 dossiers pour Saint-Barthélemy ont été présentés qui ont tous reçu un avis favorable.
- La suivante en septembre, 4 dossiers pour Saint-Barthélemy ont été présentés qui ont tous reçu un avis favorable.

■ La réglementation générale

LES ÉPREUVES SPORTIVES

Au cours de l'année 2014, les principales épreuves sportives soumises à autorisation ont été les suivantes :

- les courses cyclistes,
 - les randonnées et courses pédestres.
- 4 manifestations sportives ont été autorisées. Parmi lesquelles peuvent être citées :

- la Gustavia Loppet le 9 novembre,
- le Saint-Barth triathlon le 23 novembre.

LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Au cours de 2014 ont été créées 2 agences principales et 1 secondaire à Saint-Barthélemy.



■ L'organisation des élections

En 2014, la préfecture a eu à veiller à l'organisation matérielle des élections européennes le 24 mai et des élections sénatoriales le 28 septembre.

La grande circonscription dont dépend Saint-Barthélemy est la circonscription Outre-mer atlantique, qui a vu la victoire de Monsieur Louis Joseph MANSCOUR qui siège au parlement eu-

ropéen avec le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates.

La seconde élection est celle des Sénateurs qui sont élus au suffrage indirect par des grands électeurs. Ce vote est un scrutin majoritaire à deux tours. Dimanche 28 septembre, Michel MAGRAS a été réélu avec 15 voix contre 4 pour Benoît CHAUVIN.



■ Citoyenneté et immigration

DÉLIVRANCE AUX NATIONAUX

En 2014, 1 demande de naturalisation a été déposée au titre du mariage et 1 demande par décret. 5 personnes ont été naturalisées au titre du mariage et 33 personnes par décret, alors qu'en 2013, 35 personnes ont été naturalisées par décret et 1 par mariage.

décret. 5 personnes ont été naturalisées au titre du mariage et 33 personnes par décret, alors qu'en 2013, 35 personnes ont été naturalisées par décret et 1 par mariage.

DÉLIVRANCE AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

En 2014, 2 500 personnes ont été reçues au guichet de la délégation, dont 489 délivrances de titres de séjour pour les ressortissants étrangers, y compris les récépissés de carte de séjour. 174 cartes de séjour temporaire et cartes de résident ont été délivrées.

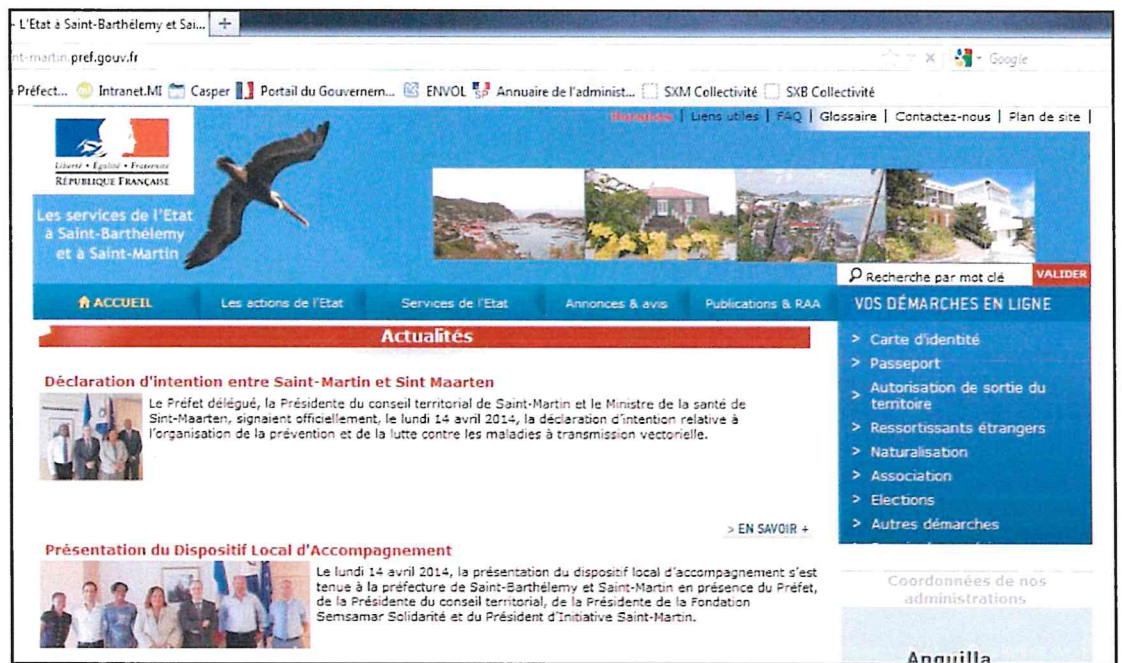


NATURALISATIONS

En 2014, 1 demande de naturalisation a été déposée au titre du mariage et 1 demande par

■ Service informatique

Le site de la Préfecture <http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr> est lié à une offre de service de la DSIC du Ministère de l'intérieur. Il est ouvert depuis le mois de mars 2012. Il a été consulté, durant l'année 2014, par 18 170 internautes différents qui ont visité 127 528 pages, soit une moyenne de 10 630 pages lues par mois.



Le site de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est mis à jour régulièrement, à la fois par les services du secrétariat général et du cabinet, mais aussi par l'ensemble des services de l'Etat. On y retrouve entre autre :

- l'accueil contenant les actualités et les informations utiles aux usagers ;
- les actions de l'état : répertoriant par domaine d'activité les actions menées par nos services ;
- les services et l'organisation de l'État : descriptif sommaire de l'organisation de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- les annonces et avis : incluant la publication régulière du RAA, appels d'offres et autres ;
- la salle de presse: contenant tous les communiqués, dossiers et invitations à la presse.





3. DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

■ Le service des territoires, de la mer et du développement durable

Fonds Exceptionnel d'Investissement

La Collectivité n'a pas sollicité ce financement au titre de l'année 2014 ; aucun mandatement n'est intervenu en 2014 pour les dossiers précédents.

FEDER

Conseil Territorial Saint-Barthélemy :

Le dossier « quai de la Collectivité » a été soldé pour 76 618,88 €.

■ La délégation à l'aviation civile

Le trafic global de l'aéroport de Saint-Barthélemy a atteint 168.530 passagers en 2014, en hausse pour la 4ème année consécutive (+3,6% par rapport à 2013). Cette hausse est portée par la hausse du trafic international (127 426 passagers, + 5,8%), tandis que le trafic national régresse légèrement (41 053 passagers, - 2,8%).

Le trafic de fret diminue de 10,2% à 241 tonnes, par rapport à 2013.

La Direction de l'aéroport a procédé en 2014 à des réfections et améliorations des marquages au sol des aires de stationnement des aéronefs, suite aux constats effectués par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Antilles

Guyane lors d'audits de sécurité aéroportuaire. Le certificat de sécurité aéroportuaire de l'exploitant a été renouvelé le 31 décembre 2014 pour une durée de 3 ans.

Des démarches ont été initiées durant l'année afin qu'un arrêté maritime créant une zone d'interdiction en baie de Saint-Jean permette de protéger les décollages en piste 12. Ce même arrêté limitera le tirant d'air des navires au-delà de cette zone. La procédure devrait aboutir en 2015. Dans le même esprit et en coordination avec la Délégation Guadeloupe, la Collectivité Territoriale a pris un arrêté créant un prolongement dégagé pour la piste 12, sur la plage, et en interdisant l'accès. L'espace correspondant a été clos par des barrières en bois, améliorant notablement la sécurité des vols et des personnes au sol.





4. PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Et la cohésion sociale

■ La politique de la ville et vie associative

La Politique de la Ville se donne pour objectif de revitaliser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. L'accumulation des difficultés sociales et économiques dans certains quartiers peut être source d'isolement urbain et de fragmentation sociale, contre lesquels il convient de se mobiliser.

À noter : le D.L.A. (dispositif local d'accompagnement) a pour objet de proposer des formations aux associations sur les thématiques indispensables à leur professionnalisation : gouvernance, ingénierie de projets, obligations des employeurs. Ces actions sont indispensables pour contribuer à la

montée en compétences des associations. Initiative Saint-Martin Active devient l'opérateur du DLA pour trois années (2014, 2015 et 2016) sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Affilié en fin d'année 2013, sous l'impulsion de l'État, ce nouvel opérateur du DLA peut désormais développer les outils en faveur des associations et de leur développement (prêts associatifs, garanties, etc.). Enfin, en 2014, le FEBECS (fonds d'échange à but éducatif, culturel et sportif) a été mobilisé sur le territoire de Saint-Barthélemy pour un montant total de 51 700 euros.

■ L'action en faveur de l'emploi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Fin décembre 2014, 348 personnes étaient inscrites à Pôle emploi en catégorie A (+5%). Les catégories A/B/C, celles concernant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs représentent 418 personnes.

LES CONTRATS AIDÉS

L'État impulse l'amélioration du marché du travail en mobilisant des contrats aidés, tant dans le secteur marchand que non-marchand.

Emplois d'avenir	82
Contrat unique d'insertion	64



■ L'aide à la création d'entreprise

L'État a confié le dispositif de création d'entreprise à Initiatives Saint-Martin Active qui accompagne le créateur d'entreprise dans toutes ses démarches : viabilité du projet, octroi de prêt d'honneur, intermédiaire dans les relations avec les banques.

En 2014, 68 prêts d'honneur ont été attribués pour un montant moyen de 8 668 euros.

■ Les services d'aide à la personne

En 2014, 12 organismes de services à la personne sont déclarés à la DIECCTE pour Saint-Martin, dont 5 disposent d'un agrément, ce qui leur permet de proposer des prestations auprès de publics fragiles (enfants, personnes âgées ou handicapées).

■ L'insertion professionnelle

L'IAE est un dispositif d'insertion socio-professionnelle adapté à un public éloigné de l'emploi pour lequel un accompagnement spécifique est assuré dans le cadre du contrat de travail. Cet accompagnement a pour objectif de lever les freins à l'emploi.

En 2014, ce sont 64 personnes qui ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion dans le cadre de chantiers d'insertion, d'entreprises d'insertion.

■ RSA et accompagnement des bénéficiaires du rsa

En 2014, à Saint-Barthélemy, il y avait 3 200 bénéficiaires du RSA.

L'État dote chaque collectivité compétente d'une enveloppe budgétaire d'une aide personnalisée de retour à l'emploi.

L'APRE, pour 2014, est de 125 530 euros. Ce dispositif permet aux bénéficiaires du R.S.A. de les aider à lever les difficultés liées à l'emploi.



■ La direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes

Les missions réalisées en matière de concurrence, consommation et répression des fraudes en 2014 sont toujours opérées autour de trois axes :

La lutte contre les pratiques anti-concurrentielles.

Garantir la sécurité générale des produits manufacturés.

Assurer la sécurité du consommateur et garantir la sécurité générale des produits alimentaires.

Ainsi, les actions menées lors des contrôles ont concerné :

- les règles de transparence et relations interentreprises

(délivrance et formalisme de la facture, barèmes et conditions générales et particulières de vente, économie souterraine et travail dissimulé en inter-services) ;

- les règles de qualification de certaines professions;

- la protection économique du consommateur: actions collectives en matière de protection économique du consommateur (avec l'ADEIC);

- les relations avec les organisations professionnelles et les organisations de consommateurs et la prévention et le traitement des litiges ;

- les règles de loyauté : vérification des autocontrôles de

qualité, tromperie à l'égard des consommateurs (produits festifs), règles d'étiquetage, vérification des instruments de mesure (grandes et moyennes surfaces, station service et dépôts de carburant ;))

- la sécurité du consommateur :

contrôle en restauration commerciale, traitement des alertes de produits alimentaires, vérification de la détention d'AOT (autorisation d'occupation temporaire);

- la sécurité des produits alimentaires : règles générales d'hygiène des denrées, respect des règles de température, respect des DLC ;

- les règles particulières de sécurité des produits non

alimentaires réglementés: matériaux au contact des aliments, climatiseurs (coopération Douanes) ;

- participation à des actions collectives d'information réglementaires et de contrôle en inter services (Inspection du travail, Gendarmerie, PAF, DSV, Douanes).

Ainsi, 18 établissements ont fait l'objet de contrôles pour un total de 745 actions (un contrôle donnant lieu à plusieurs vérifications : qualité des produits et températures de conservation, publicité et publicité des prix, facturation, délai de paiement...). Ces contrôles ont notamment donné lieu à des rappels de réglementation, des mesures dites de police administrative, etc.

■ L'inspection du travail

Les services de l'inspection du travail de l'inspection du travail ont connu en 2014 une réorganisation significative dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système d'inspection du travail issue du décret n° 2014-359 du 20 mars 2014, de ses arrêtés d'application et d'une instruction gouvernementale du 29 octobre 2013. Ainsi, une unité de contrôle territoriale (UCT) ayant compétence pour le département de la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy composée de 13 sections dont 11 en Guadeloupe et 2 dans

les îles du nord (N°12 et 13) est venue supplanter depuis le 1er septembre 2014 les 5 sections qui étaient en place (dont une section pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et est devenue le nouvel échelon d'intervention territorial de l'inspection du travail.

Le service de l'inspection du travail s'attache à la mise en place et à la poursuite des plans d'actions définis nationalement et régionalement. Il est fait le constat d'une forte prédominance d'activité dans les domaines de l'hôtellerie de la restauration, du commerce et du BTP

et les services doivent faire face à des saisines et des problématiques récurrentes en matière de travail illégal et de non effectivité du droit (paiement des salaires en dollars, absence de contrat de travail...).

Les priorités d'action de l'inspection du travail en 2014 ont concerné :

- **Les conditions de sécurité dans le secteur du bâtiment**

Le secteur du BTP présente un très haut niveau de risque

avec près de 18% des arrêts de travail et un indice de fréquence de plus du double de celui de l'ensemble des activités commerciales et industrielles couvertes par l'assurance maladie. Des contrôles ont été conduits sur les chantiers de façon régulière tout au long de l'année 2014.

Par ailleurs, eu égard aux enjeux en termes de sécurité et de santé des travailleurs, des actions régulières ont été conduites en matière de prévention du risque de chute de hauteur.

Ces chutes représentent selon les statistiques de la sécurité sociale 16% des accidents et 1/3 des décès constatés du secteur. Les constats des agents de contrôle mettent en évidence que les règles applicables en matière de prévention des risques de chute de hauteur par la mise en place de protection collectives adaptées notamment sont encore insuffisamment observées.

- **L'accompagnement du dialogue social et le contrôle des dispositifs prévoyant une pénalité financière**
Le gouvernement s'est enga-

gée avec les partenaires sociaux sur 3 dispositifs :

- Le dispositif en faveur de l'égalité des femmes et des hommes
- Le dispositif « pénibilité »
- Le dispositif « contrat de génération »

Le territoire de Saint-Barthélemy enregistre un déficit du nombre d'institutions représentatives du personnel, des représentants du personnel et de représentants d'organisation syndicale salariale (et même patronale) ce qui rend plus difficile la signature d'accord collectif de travail dans les entreprises.

- **La lutte contre le travail illégal**

Il s'agit d'une priorité gouvernementale majeure, appuyée par les organisations syndicales et patronales qui porte des enjeux importants en termes de cohésion sociale, de respect de règles minimales du droit des travailleurs et de concurrence loyale.

Les secteurs d'activité visés se diversifient. Outre le bâtiment et les hôtels, cafés et restaurants, des secteurs tels que les crèches, les écoles, les commerces de détail ont fait l'objet de contrôles.

La plupart des interventions

conduites se sont soldées par des régularisations, notamment dans le B.T.P.

- **Action de renseignement des usagers sur le droit du travail**

Le service enregistre une augmentation de la fréquentation et des saisines par les usagers (salariés comme employeur), et ce en comparaison aux années précédentes.





5. PROTÉGER LES ANIMAUX

Et les filières

■ Le service vétérinaire et phytosanitaire

Grâce à la structuration et à la mise en place d'un Service vétérinaire et phytosanitaires au sein de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en 2013, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la DAAF de Guadeloupe ont décidé, pour 2014, la mise en place, pour la première fois, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin d'un Plan National d'Inspection et la création des procédures pour l'harmonisation des documents à demander lors de l'ouverture d'un établissement en SIGAL.

Les procédures mises en place en 2013 concernant l'ouverture des nouveaux

établissements en SIGAL ont été testées en 2014. En 2015 ces procédures, ainsi que le fonctionnement de ce nouveau service à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, seront déclinés en procédures d'Assurance Qualité (AQ).

3 visites ont été réalisées dans le cadre du Plan National d'Inspections.

Le service vétérinaire a procédé à la création dans SIGAL de plusieurs établissements. Cette mise à jour a permis de fiabiliser les données. Ainsi, fin 2014 il y a 79 établissements enregistrés

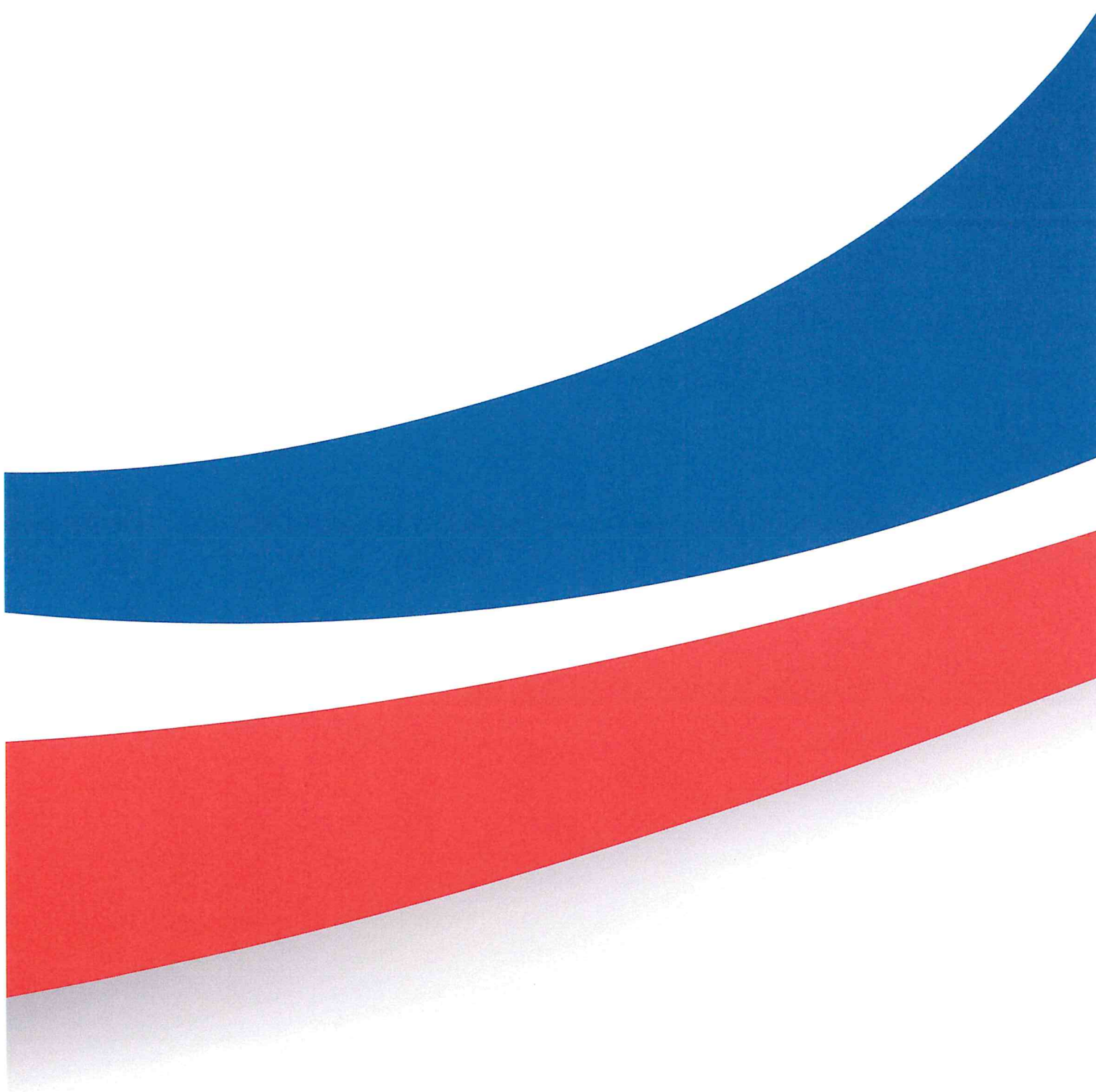
La mise en place début 2015, de RE-

SYTAL qui sera directement lié à la base de données de l'INSEE, créera automatiquement d'autres établissements non encore déclarés auprès des services vétérinaires.





Préfecture de saint-barthélemy et de saint-martin



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT À

SAINT-BARTHÉLEMY

2014

PRÉFECTURE DE ST MARTIN ET DE ST BARTHELEMY - Route du Fort Louis - Marigot

Téléphone: 05 90 29 09 21 - Fax: 05 90 87 53 95

ANNEXE DE SAINT-BARTHÉLEMY

Téléphone: 05 90 27 64 10 - Fax: 05 90 27 71 65

<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr>